



**wemmel**info

Lettre d'information communale 2017-02

# Dossier Eurostadium

*Wemmel introduit des réclamations*

Lire la suite au page 4-5 >>>

Photo: vzw 'De Rand'



## Services communaux

**Académie de Musique, Langage et Danse**

02/462.06.50 | academie@wemmel.be

**Bibliothèque** 02/462.06.20 | bib@wemmel.be

**Affaires civiles** 02/462.05.70 | affaires.civiles@wemmel.be

**Finances** 02/462.05.20 | finances@wemmel.be

**Logement** 02/462.05.55 | logement@wemmel.be

**Information & TIC** 02/462.06.10 | info@wemmel.be

**Sécurité intégrale** 02/462.05.91 | securite@wemmel.be

**Environnement** 02/462.05.60 | environnement@wemmel.be

**Patrimoine & mobilité** 02/462.05.80 | patmob@wemmel.be

**Aménagement du territoire & urbanisme**

02/462.05.50 | urbanisme@wemmel.be

**Loisirs & bien-être** 02/462.03.90 | vtww@wemmel.be

**CPAS** 02/462.03.00 | cpas@wemmel.be

**Résidence Geurts** 02/451.06.00

**Centre de services local EUREKA** 02/462.03.20

**ALE Wemmel** 02/462.06.65

**Colophon : Rédaction et**

**mise en page | Service**

Information Wemmel,

info@wemmel.be |

**Impression** Imprime-

rie IPM, Ganshoren |

**Contact** T 02/462.06.15

F 02/462.06.19 E info@

wemmel.be

---

## COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

**Walter Vansteenkiste:** police, aménagement du territoire, jeunesse, culture, politique générale, affaires juridiques

**Christine Lemmens:** bien-être, égalité des chances & intégration, personnel, tourisme & affaires Européennes, événements

**Marcel Van Langenhove:** sports, affaires civiles, cimetière

**Bernard Carpriau:** enseignement, patrimoine, mobilité, travaux publics

**Monique Van der Straeten:** bibliothèque, académie, économie locale, enseignement d'accompagnement, accueil des enfants, information, TIC

**Vincent Jonckheere:** finances, environnement

## Retour des illuminations de Noël traditionnelles fin 2017

Étant donné que nous avons reçu en fin d'année de nombreuses remarques de nos concitoyens au sujet de l'absence de décorations de Noël dans les rues de Wemmel, l'administration communale prévoira à nouveau des illuminations en 2017.

En décembre 2016, l'administration communale avait décidé d'opter pour la première fois pour une projection lumineuse sur la façade de la maison communale au lieu d'un sapin de Noël et des traditionnelles illuminations. Nombre d'habitants nous ont cependant fait part de leurs regrets devant l'absence d'ambiance de Noël dans la commune. Comme l'administration communale veut tenir compte des souhaits exprimés par les Wemmelois, nous opterons fin 2017 à nouveau pour des illuminations de Noël traditionnelles dans les rues et sur les places.

## Sortez vos sacs poubelles à temps !

Depuis le 1er janvier 2017, toutes les collectes de déchets sont assurées par l'intercommunale Haviland.

### QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

- Il se pourrait que le service de collecte passe dans votre rue à **une autre heure** qu'avant. Les tournées seront en effet organisées différemment, et ne seront pas toujours assurées par le même chauffeur, de sorte que l'heure peut varier d'une semaine à l'autre. Sortez donc vos poubelles à temps. Les déchets peuvent être présentés sur le trottoir à partir de 20h la veille de la collecte, et doivent l'être au plus tard à 6h du matin le jour de la collecte.
- Pour **protéger votre sac poubelle** des oiseaux ou des chats, vous pouvez le placer dans un seau, un panier ou un bac. Ce récipient doit toutefois

être ouvert sur le dessus, de manière à ce que le sac poubelle soit visible !

- Si vous avez **des problèmes à signaler** concernant la collecte des déchets, il ne sert plus à rien de contacter la commune. Vous devez désormais contacter Haviland directement au 02/344.17.40, ou par e-mail à [dispatching@haviland.be](mailto:dispatching@haviland.be).

### QU'EST-CE QUI NE CHANGE PAS ?

- Les **jours** de collecte
- Vous devez toujours utiliser les **sacs poubelles de la commune**, les autres sacs ne seront pas ramassés. Si vous présentez tout de même vos déchets dans des sacs inadéquats, ce sera considéré comme un déversement clandestin, passible d'une sanction administrative communale pouvant atteindre 350 euros. À cela peut d'ailleurs venir s'ajouter une taxe pour la pollution de l'espace public.

## Wemmel introduit une réclamation contre le projet de stade national



Le projet Eurostadium se compose d'un stade de football, d'un complexe de bureaux et d'hébergements touristiques.

**Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Wemmel a introduit une réclamation détaillée contre la demande de permis d'environnement déposée par l'entreprise Ghelamco Invest NV en vue de la construction du projet multifonctionnel «Eurostadium».**

La demande de permis d'environnement de Ghelamco Invest faisait jusqu'au 14 janvier 2017 inclus l'objet d'une enquête publique. La commune de Wemmel a formulé objections, pour la plupart relatives à l'impact sur la mobilité et au risque d'inondations. Les points suivants ont notamment été évoqués et motivés en détail par la commune de Wemmel dans sa réclamation :

### **Surface autorisée largement dépassée**

- Le projet ne respecte en aucune manière les conditions urbanistiques définies dans le Plan régional d'exécution spatiale Délimitation de la zone stratégique flamande autour de Bruxelles (PRES-VSGB). Le PRES prévoit 50.000 m<sup>2</sup> d'infrastructures récréatives, flanqués de max. 20.000 m<sup>2</sup> de bureaux. Cette norme est plus que largement dépassée par la construction d'un projet de 1.173.017 m<sup>2</sup> au total (soit 735.480 m<sup>2</sup> sans les parkings souterrains). La surface prévue pour les bureaux et services est 25 fois plus étendue que la surface autorisée, et la surface récréative est elle aussi largement dépassée vu que les logements touristiques doivent également être considérés com-

me des infrastructures récréatives.

### **Mobilité**

- Sur le plan de la mobilité également, le projet ne respecte pas les conditions du PRES. Lors de l'évaluation de l'impact sur le réseau routier local, il n'a pas été tenu compte de la réalité ni des nuisances effectives à Wemmel. De plus, le nombre d'emplacements de stationnement pour autocars est insuffisant, au même titre que l'infrastructure cyclable existante. Les mesures décrites dans le rapport sur les incidences environnementales (MER), dont la passerelle pour vélos, ne seront pas réalisées avant 2020 et ne sont d'ailleurs pas reprises dans le projet.

### **Inondations**

- Le projet ne respecte pas les dispositions du rapport sur les incidences environnementales (MER) en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées. Le MER indique que l'évacuation vers le système d'égouts de Wemmel n'est pas possible, mais la demande de permis de bâtir prévoit un puits de rejet vers Wemmel. Wemmel refuse de raccorder au réseau d'égouts communal les eaux usées du parking C.

- La production d'eaux usées du projet est sous-estimée. Une évaluation correcte du débit des eaux usées (sur base annuelle) et du débit de pointe (à pleine exploitation) est pourtant essentielle pour pouvoir limiter la surcharge et l'impact au niveau du système d'égouts.

- Le projet est vague au sujet de l'emplacement du déversoir pour les eaux pluviales et la fréquence de déversement de 1/100 ans est également sous-estimée au vu des expériences récentes.

- Par ailleurs, le système d'infiltration prévu tient trop peu compte de l'environnement et des effets néfastes pour la commune de Wemmel, sans compter que le règlement provincial sur les eaux pluviales n'a pas été correctement appliqué.

La commune souligne par ailleurs que durant la phase de construction, l'impact sur le Ring (RO) sera énorme, ce qui engendrera plus d'embouteillages, de trafic parasite et de nuisances sur le territoire de Wemmel. L'implantation induit trop de nuisances visuelles, et le projet accorde trop peu d'attention à la sécurité.

## **Avis défavorable pour la demande d'autorisation urbanistique**

**En marge de la demande de permis d'environnement, une demande d'autorisation urbanistique suit également son cours pour le projet de nouveau stade national. La commune de Wemmel a été consultée par la commune de Grimbergen, et le Collège des Échevins a décidé en sa séance du 18 janvier d'émettre un avis défavorable. La décision, motivée de manière circonstanciée, a entretemps été transmise à l'administration communale de Grimbergen.**

## Déversements clandestins

Au mois de décembre, les gardiens de la paix ont procédé à 40 constatations de l'une ou l'autre forme de déversement clandestin. En novembre il y avait 43 constatations. Dans 2 cas, le coupable a pu être identifié et une sanction administrative communale a été infligée. L'infraction est alors communiquée au fonctionnaire répressif qui décide du montant de l'amende.

## Chaque mois un Digicafé gratuit

La bib de Wemmel organise chaque mois un digicafé gratuit où les participants en apprennent plus sur l'utilisation d'une tablette, smartphone ou PC. Le digicafé a deux niveaux: niveau de base et niveau avancé.



A chaque session mensuelle, nous traitons une application, site web ou appli spécifique. En février, ce sera l'appli de la SNCB. Cette application gratuite contient plusieurs nouvelles fonctions intéressantes. Vous avez la bonne information sous la main, vous pouvez planifier votre voyage et êtes au courant des retards. En plus, vous pouvez acheter votre ticket et le

garder durant votre trajet via l'appli.

Lors de ce digicafé, on vous montrera où trouver l'appli et comment la charger. Nous essayerons ensemble, pas à pas, les différentes fonctions et possibilités de l'appli. Nous verrons aussi brièvement le site web de la SNCB pour les utilisateurs de P.C.: comment, via le site, trouver un trajet et acheter un ticket online.

**QUAND?** Le samedi **11 février** en néerlandais de 10h30 à 12h  
et le jeudi **16 février** en français de 10h à 11h30

**INSCRIPTIONS?** [bib@wemmel.be](mailto:bib@wemmel.be), 02/462.06.20 ou à l'accueil de la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

## Profiter du grand air pendant les vacances? *ORGANISEZ UNE RUE RÉSERVÉE AUX ENFANTS !*

Vous aimeriez que vos enfants puissent jouer dehors pendant les vacances? Faites de votre rue une rue réservée aux enfants! C'est possible **durant les vacances de Pâques et les vacances d'été**. De 9h à 20h, votre rue sera alors fermée à la circulation, et seuls les habitants de la rue et les services de secours pourront y circuler « au pas ».



### **Votre rue peut être réservée aux enfants si:**

- la vitesse y est limitée à 50 km/heure.
- il n'y a pas de trafic de transit.
- elle n'est pas desservie par les transports en commun.
- les rues environnantes restent accessibles.
- les habitants de la rue sont d'accord.

### **Comment introduire une demande?**

Pour pouvoir introduire une demande, au moins 2 habitants de votre rue doivent être disposés à se charger de l'organisation. Ces personnes doivent compléter le formulaire de demande, font office d'interlocuteurs pour les habitants et les services communaux, et placent chaque jour la signalisation routière adéquate. Le formulaire de demande et le règlement pour les rues réservées aux enfants sont disponibles sur [www.wemmel.be](http://www.wemmel.be), sous le thème Jeunesse.

**PLUS D'INFOS?** Loisirs & bien-être: 02/462.03.90 ou [vtw@wemmel.be](mailto:vtw@wemmel.be).

---

## **OFFRE D'EMPLOI:** collaborateur administratif

La commune de Wemmel recrute un collaborateur administratif (C1-C3). Vous rédigez des notes en préparation des décisions et arrêtés du Collège et du Conseil communal, vous établissez des certificats, des actes et des documents que vous délivrez aux citoyens et vous traitez le courrier entrant et sortant. Vous assurez également la gestion des stocks, établissez des bons de commande et contrôlez les livraisons. Vos talents administratifs vous offrent cette polyvalence? Cette fonction variée vous tente? Surfez sur [www.wemmel.be](http://www.wemmel.be) pour les conditions de recrutement et une description détaillée de la fonction, et posez votre candidature dans le délai imparti! La date limite est le **17 février 2017**.

## Réaménagement du quartier de l'église et de la Rue du Presbytère: c'est pour bientôt!

**Le début des travaux au vieux centre de Wemmel approche à grands pas. Ce mois-ci, les entreprises d'utilité publique entameront déjà les travaux préparatoires. Le quartier de l'église doit retrouver davantage une fonction de place, avec des espaces verts et un nouvel éclairage d'ambiance.**

Dans la Rue du Presbytère, nous nous efforcerons d'améliorer la sécurité aux abords de l'école Sint-Jozef. Une zone 30 y sera instaurée et une piste cyclable sera aménagée du côté de l'école, avec une zone de sécurité entre la chaussée et la piste cyclable. Afin d'endiguer le trafic parasite, il ne sera plus possible d'emprunter la Rue du Presbytère et l'Av. Dr. H. Follet pour prendre la direction de Meise.

Dans le cadre du réaménagement du quartier de l'église et de la Rue du Presbytère, nous avons également prévu de créer 50 emplacements de stationnement, plus 2 emplacements de stationnement dotés d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Le tout revêtira la forme d'un parking central qui pourra être utilisé

par les visiteurs de l'église, de l'école, de l'académie, de la maison communale et du CC de Zandloper.

### **Nouveaux égouts**

Un volet moins visible, mais non moins important des travaux consistera en la rénovation complète des égouts, qui seront par la même occasion dédoublés afin de lutter contre les inondations. Toutes les habitations seront raccordées aux nouveaux égouts. Des bulles à verre enterrées seront installées, et de nouveaux sentiers de promenade seront tracés vers la maison communale.

Si tout se déroule comme prévu, les travaux préparatoires à réaliser par les entreprises d'utilité publique auront lieu dès février-mars. Le réaménagement proprement dit sera entamé à partir de l'été, à commencer par la Rue du Presbytère pour ensuite poursuivre avec les alentours de l'église.

Le coût des travaux est estimé à 1.200.000 euros (hors TVA). Pour la réfection du trottoir, les propriétaires des biens adjacents paieront une taxe rémunératoire de 100 euros par mètre courant.

## Aide pour les déclarations fiscales: cette année en mai

**Attention : cette année, les permanences d'aide au remplissage des déclarations fiscales seront organisées en mai. Les détails suivront, mais vous pouvez d'ores et déjà réserver ces dates dans votre agenda : les 9, 11 et 17 mai à la Résidence, et les 18 et 19 mai à la maison communale.**

## Envie de vous rendre utile? Devenez chauffeur pour la Centrale des Moins Mobiles

**Vous avez pris la bonne résolution d'aider votre prochain en 2017? Pourquoi ne pas devenir chauffeur pour la Centrale des Moins Mobiles?**

Le Centre de services local de Wemmel est toujours à la recherche de bénévoles disposés à servir durant quelques heures par semaine de chauffeur aux personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer en raison de leur âge ou d'une maladie. Vous avez une voiture et un permis de conduire, et vous aimeriez aider ces personnes en les conduisant chez le coiffeur, chez le médecin, au supermarché ou chez des amis? Contactez



Foto: freedigitalphotos.net/Berl Schonewille

Si vous avez un permis de conduire et quelques heures de liberté, vous pouvez être utile au

Centre de services local à l'adresse [inge.debaerdemaeker@wemmel.be](mailto:inge.debaerdemaeker@wemmel.be) ou en appelant le 02/462.03.30. Vous choisissez vous-même les jours, et le Centre de services local planifie les trajets. Pendant les trajets, vous bénéficiez d'une assurance omnium.

## Concevez un projet contre la crise climatique et décrochez une subvention!

Le **vendredi 17 février**, vous pourrez assister au CC de Zandloper à la projection du documentaire «Demain», consacré à la recherche de solutions à la crise climatique qui menace notre planète. Si le sujet vous inspire à passer à l'action, n'hésitez pas à faire part de votre proposition de projet à l'administration communale. Qui sait? Peut-être décrocherez-vous des subsides pour l'aider réaliser! La séance de projection est gratuite pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans. Les adultes paient 3 euros en prévente ou 4 euros à la caisse. Vous trouverez sur le site [www.wemmel.be](http://www.wemmel.be) tous les détails concernant le film et l'introduction de projets.

## La police recherche des inspecteurs

La police locale de la zone AMOW (Asse, Merchtem, Opwijk, Wemmel) recherche d'urgence de nouveaux inspecteurs. Vous vous sentez la vocation de rejoindre la brigade cycliste de la zone de police? Contactez la zone de police AMOW en envoyant un e-mail à l'adresse [verkeeradmin@amow.be](mailto:verkeeradmin@amow.be).



## Conseil communal

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le **jeudi 23 février**. La séance est ouverte au public et a lieu dans la salle du Conseil de la maison communale à 19h30.

## Résultats de la campagne Bob

La police locale de la zone AMOW (Asse, Merchtem, Opwijk, Wemmel) a organisé un marathon Bob en janvier. À l'occasion de trois contrôles réalisés à Asse, Opwijk et Wemmel, 342 conducteurs ont été soumis à un alcootest. Dix d'entre eux étaient positifs lors du test de l'haleine, dont deux se sont vu infliger un retrait de permis immédiat.

Deux autres conducteurs ont été interpellés alors qu'ils conduisaient sous l'influence de stupéfiants, trois ont été verbalisés parce qu'ils ne portaient pas leur ceinture de sécurité, et la police a également dressé 1 procès-verbal pour un véhicule non assuré et un autre pour conduite sans permis.

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Date?	Quoi?	Où?
11 février	Digicafé (en néerlandais): l'app du NMBS. A partir de 10h30	Bibliothèque Avenue J. De Ridder 49
16 février	Digicafé (en français): l'app du NMBS. A partir de 10h	Bibliothèque Avenue J. De Ridder 49
16 février	Bourse de l'emploi de 9h30 à 12h30	Complexe communal Zijp, Zijp 101
17 février	Film 'Demain' Séances à 14h & 20h	CC de Zandloper Kaasmarkt 75
15 mars	Happening pour les petits enfants, 14h - 16h30. Avec châteaux gonflables, Legoland,...	Hall des sports Wemmel Dijck 34
19 avril	Buitenspeeldag "J'aime jouer dehors", de 13h à 17h, pour des enfants jusqu'à 14 ans	Parc Résidence Geurts Avenue Prince Baudouin